

Capital de survie

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Type de contrat d'assurance de survie par laquelle, l'assureur s'engage, au décès de l'assuré, à verser au bénéficiaire un capital fixé à l'avance, à condition que ce dernier soit vivant au moment du décès de l'assuré.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**